



Commission économique pour l'Europe

Forum régional pour le développement durable
dans la région de la CEE

Troisième session

Genève, 21–22 mars 2019

Rapport du forum régional pour le développement durable pour la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa troisième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–7	3–4
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour	8–12	4–5
III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de la Commission économique pour l'Europe »	13–17	5
IV. Manifestations thématiques et travaux sur l'apprentissage entre pairs	18	6
A. Manifestations thématiques		6
1. Technologie, passage au numérique, intelligence artificielle : malédiction ou aubaine pour le développement durable ?		
2. Comment mesurer le progrès ? Données et statistiques sur les objectifs de développement durable		
B. Travaux sur l'apprentissage entre pairs		7
1. Première série de tables rondes:		7–8
(a) Apprendre sans limites : formation permanente et éducation inclusive (objectif 4)		
(b) La croissance que nous voulons : solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable (objectif 8)		
(c) Réduire l'écart : vers une plus grande égalité économique et de revenus (objectif 10)		



	(d) Agir pour le climat : renforcer les politiques, l'action et la sensibilisation liées aux changements climatiques dans la région (objectif 13)		
	(e) Des institutions plus solides pour le changement : favoriser une gouvernance efficace et inclusive pour le développement durable (objectif 16)		
	2. Seconde série de tables rondes :.....		8-9
	(a) Le pouvoir de la connaissance pour le changement : l'éducation et l'apprentissage comme moteurs du développement durable (objectif 4)		
	(b) L'avenir de l'emploi : emploi productif et travail décent pour tous (objectif 8)		
	(c) Vers un monde d'égalité des chances : combattre les inégalités liées à l'exclusion et à la discrimination (objectif 10)		
	(d) Faire face aux changements climatiques : renforcer la résilience et l'adaptation (objectif 13)		
	(e) Donner les moyens aux populations de protéger la planète : la dimension environnementale de l'objectif 16 (objectif 16).		
V.	Faire le lien : vers plus d'autonomisation, d'inclusion et d'égalité dans la région.....	19-21	9
VI.	Clôture.....	22-25	9-10
Annexe			
	Résumé des débats établi par la Présidente	1-117	11-26

I. Participation

1. Le forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa troisième session au Centre international de conférences Genève les 21 et 22 mars 2019. Ogerta Manastirliu, Ministre de la santé et de la protection sociale de l'Albanie, a présidé cette session.
2. Cette session a rassemblé les représentants des 51 États membres de la CEE ci-après: Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Turkménistan, Turquie et Ukraine.
3. Les États ci-après, non membres de la CEE, ont participé à la session : Colombie, Costa Rica et Mongolie.
4. L'Union européenne était représentée par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. La Commission européenne et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont également participé à cette session.
5. Les représentants des départements, fonds, programmes, institutions spécialisées et autres organisations, conventions, missions et organismes des Nations Unies ci-après ont également participé à la session : Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Centre du commerce international, CNUCED, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds international de développement agricole, Groupe de la Banque mondiale, Groupe de la gestion de l'environnement, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut international du vieillissement, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Office des Nations Unies à Genève, ONU-Eau, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Pacte mondial des Nations Unies, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Siège de l'Organisation des Nations Unies, Union internationale des télécommunications et Volontaires des Nations Unies. Des coordonnateurs résidents provenant de 13 pays de programme de la région y ont également pris part.
6. Ont également participé à la session les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes : Accord de libre-échange d'Europe centrale, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Centre de Genève pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, Centre européen de recherche en politique sociale, Centre régional pour l'environnement du Caucase, Commission économique eurasiennne, Conseil de l'Europe, Conseil des États de la mer Baltique, Conseil des Ministres des pays nordiques, Groupe sur l'observation de la Terre, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la coopération islamique, Organisation des États américains, Organisation internationale de droit du développement, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Réseau

interinstitutions pour la réalisation des objectifs de développement durable, Union internationale pour la conservation de la nature et Union interparlementaire.

7. Les représentants de plus de 150 organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants du milieu universitaire, du secteur privé, d'institutions de défense des droits de l'homme et d'autres organisations, ont également participé à la session. La liste complète des participants est disponible sur le site Web du Forum régional (www.uncece.org/rfsd2019.html).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. Le forum régional a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, figurant dans le document [ECE/RFSD/2019/1](http://www.uncece.org/rfsd2019/1).

9. Dans ses observations liminaires, la Présidente a souligné que la communauté internationale devait unir ses forces avec les populations des différents pays pour accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il était essentiel de ne laisser personne de côté et de lutter contre les inégalités et l'exclusion dans les sociétés. La Présidente a également fait remarquer que l'égalité des sexes faisait partie intégrante du développement durable et exigeait une attention prioritaire. Le forum régional montrait que la réalisation des objectifs de développement durable était une entreprise commune dans laquelle les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les scientifiques et les entreprises avaient un rôle important à jouer. Évoquant le cas de l'Albanie, la Présidente a fait valoir que ce pays avait immédiatement fait une place aux objectifs de développement durable. Dans le même temps, le processus d'adhésion à l'Union européenne était le principal moteur des réformes engagées au plan national dans plusieurs domaines prioritaires, lesquelles contribuaient à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Dans son allocution spéciale, la Vice-Secrétaire générale a reconnu que les forums régionaux étaient indispensables pour entretenir la volonté, faire le point sur les progrès accomplis et échanger les bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030. Les forums régionaux de 2019 allaient ouvrir la voie au Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et Social, et préparer le terrain pour les grandes réunions sur le développement durable qui se tiendraient à New York en septembre, dont le Sommet sur les objectifs de développement durable à l'Assemblée générale. À l'instar des autres régions, la région de la Commission économique pour l'Europe avait encore beaucoup de travail à accomplir pour atteindre les objectifs de développement durable. Il était important de se débarrasser des silos sectoriels qui limitaient l'action politique afin d'accélérer la réalisation des objectifs. Les intentions devaient par ailleurs s'accompagner de financements publics et privés. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient également essentielles. L'Organisation des Nations Unies avait entrepris une transformation en vue de mieux appuyer les efforts des pays, notamment au moyen d'un système de coordonnateurs résidents indépendant et autonome et d'équipes de pays plus homogènes, plus efficaces et plus responsables. Si la pratique de la collaboration entre les organismes régionaux du système des Nations Unies était bien établie dans la région, des travaux étaient en cours pour revoir et adapter tous les moyens régionaux de l'Organisation des Nations Unies.

11. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe a souligné que le forum régional était devenu la plateforme de référence pour le développement durable dans la région. La réunion témoignait de l'importance du rôle de la CEE, qui était de rassembler les gouvernements et d'autres parties prenantes issues de différents secteurs. Elle était également l'expression de la collaboration solide entre les organismes des Nations Unies dans la région. De nombreux aspects du Programme 2030 revêtaient une dimension transfrontière qui nécessitait une coopération régionale. Les travaux normatifs de la Commission visaient à traduire les objectifs de développement durable par des engagements concrets et des orientations pour l'action dans les domaines de l'environnement, du transport, de l'énergie, ou encore du commerce. Pour développer au maximum la portée de ses activités dans le cadre de la réalisation des objectifs de

développement durable, la CEE privilégierait quatre thèmes communs (l'utilisation durable des ressources naturelles, des villes durables et intelligentes, la mobilité durable et la connectivité intelligente) et s'attacherait à évaluer et à suivre la mise en œuvre des objectifs.

12. Le Président du Groupe régional des Nations Unies sur le développement durable pour l'Europe et l'Asie centrale a souligné que le rythme auquel les progrès étaient réalisés dans certains domaines ne permettrait pas d'assurer la mise en œuvre intégrale du Programme 2030. Dans toute la région de l'Europe et de l'Asie centrale, les gouvernements prêchaient par l'exemple en matière de coordination nationale, de mobilisation des ressources et d'allocations budgétaires, ainsi que de collaboration avec les parlements et les collectivités locales. Il fallait toutefois régler un certain nombre de problèmes majeurs pour accélérer les progrès, notamment la montée des inégalités, l'absence d'une croissance économique durable et non sélective, l'accès insuffisant à l'éducation pour les groupes marginalisés, les changements climatiques et l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de la Commission économique pour l'Europe »

13. Le débat d'orientation de haut niveau a commencé par un dialogue de haut niveau intitulé : « Les examens nationaux volontaires comme moteur de la réalisation des objectifs de développement durable ? Expériences nationales des pays de la CEE ». Le dialogue a été suivi d'un débat en plénière.

14. Les intervenants ci-après ont pris la parole au cours du dialogue de haut niveau sur les examens nationaux volontaires :

- Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ;
- Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable et déléguée interministérielle pour le développement durable au Ministère de la transition écologique et solidaire (France) ;
- Larysa Belskaya, Directrice générale du département de la diplomatie multilatérale au Ministère des affaires étrangères (Biélorus) ;
- Christina Baritaki, Secrétaire générale à l'environnement au Ministère hellénique de l'environnement et de l'énergie (Grèce) ;
- Emin Sadik Aydin, Directeur général des secteurs et des investissements publics au Bureau de la stratégie et du budget de la présidence (Turquie).

15. Les délégations ci-après sont intervenues au cours du débat qui a suivi et en plénière: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turkménistan.

16. Les organisations de la société civile ont présenté au forum régional les conclusions d'une consultation préparatoire de la société civile qui s'est tenue les 20 et 21 mars 2019. Les positions de la société civile ont été présentées par Andrea Nakova, représentante de l'organisation non gouvernementale Journalists for Human Rights.

17. Le résumé établi par la Présidente, qui figure en annexe du présent rapport, présente les principales questions abordées pendant le débat. Les déclarations écrites sont disponibles sur le site Web du Forum régional.

IV. Manifestations thématiques et travaux sur l'apprentissage entre pairs

18. Deux manifestations thématiques sur des sujets très pointus touchant à la mise en œuvre globale des objectifs de développement durable ont été organisées en parallèle aux tables rondes sur l'apprentissage entre pairs. Afin de faciliter l'apprentissage pratique et ciblé entre pairs, les travaux ont été répartis en deux séries de cinq tables rondes menées en parallèle sur les objectifs qui feront l'objet d'un examen approfondi lors du Forum politique de haut niveau en 2019, c'est-à-dire les objectifs 4, 8, 10, 13 et 16. L'apprentissage entre pairs et les débats interactifs ont été facilités par la présentation d'études de cas. Des notes de cadrage informelles relatives à toutes les manifestations thématiques et tables rondes et une compilation des études de cas (ECE/RFSD/2019/INF1) sont disponibles sur le site Web du Forum régional. Le résumé établi par la Présidente, qui figure en annexe du présent rapport, décrit les politiques, les mesures et les défis principaux abordés à chaque manifestation thématique et table ronde.

A. Manifestations thématiques

1. Technologie, passage au numérique, intelligence artificielle: malédiction ou aubaine pour le développement durable?

Animatrice: Doreen Bogdan-Martin, Directrice du Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications

Intervenants:

- Janis Karklins, Ambassadeur, Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et Président de la Commission économique pour l'Europe;
- Derek O'Halloran, Responsable du programme sur la société et l'économie numérique et membre du Comité exécutif du Forum économique mondial;
- Reinald Kruger, Directeur de l'élaboration des politiques publiques chez Vodafone Group Services;
- Amela Odošević, Responsable des affaires publiques à l'Agence de réglementation des communications (Bosnie-Herzégovine);
- François Grey, Directeur de la Geneva-Tsinghua Initiative et Responsable de la stratégie numérique à l'Université de Genève.

2. Comment mesurer le progrès ? Données et statistiques sur les objectifs de développement durable

Animatrice: Afshan Khan, Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Présidente de la Coalition régionale contextuelle sur les données et le suivi dans le cadre des objectifs de développement durable

Intervenants:

- Anahit Safyan, membre du Conseil d'État pour les statistiques (Arménie);
- Joanne Evans, Responsable de l'analyse et de l'engagement pour les objectifs de développement durable au Bureau des statistiques nationales (Royaume-Uni);
- Jos Verbeek, Responsable et Représentant spécial de la Banque mondiale à Genève auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce;
- Marianne Haslegrave, Directrice du Commonwealth Medical Trust et représentante du Mécanisme régional d'engagement de la société civile.

B. Travaux sur l'apprentissage entre pairs

Les rapporteurs ci-après sont intervenus lors des deux tables rondes concernant chaque objectif faisant l'objet d'un examen approfondi:

- Roeland van Raaij (Pays-Bas), spécialiste principal des politiques pour la stratégie et l'information au Ministère de l'agriculture, de la gestion de la nature et de la qualité alimentaire (objectif 4);
- Nena Dokuzov (Slovénie), responsable de projet au Groupe des nouvelles économies et de la technologie de la chaîne de blocs du Ministère du développement économique et de la technologie (objectif 8);
- Yerlik Karazhan (Kazakhstan), Directeur de la société par actions Economic Research Institute, Ministère de l'économie nationale (objectif 10);
- Laszlo Borbely (Roumanie), Conseiller d'État auprès du Premier Ministre (objectif 13);
- Nino Sarishvili (Géorgie), Secrétaire exécutive du Conseil national des objectifs de développement durable (objectif 16).

1. Première série de tables rondes

a) *Apprendre sans limites: formation permanente et éducation inclusive (objectif 4)*

Animatrices: Ana Luiza Massot Thompson-Flores, Directrice du Bureau régional pour la science et la culture en Europe de l'UNESCO, et Krista Pikkat, Directrice du Bureau de l'UNESCO à Almaty.

Ont présenté ou soumis des études de cas: l'Allemagne, l'Arménie et l'Autriche (conjointement), la France, le Kirghizistan, la Roumanie, la Serbie et la League of Professional Women (Ukraine).

b) *La croissance que nous voulons: solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable (objectif 8)*

Animatrices: Marion Jansen, Économiste en chef et Directrice de la Division du développement des marchés au Centre du commerce international, et Maria Ceccarelli, Fonctionnaire responsable de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE.

Ont présenté ou soumis des études de cas: l'Allemagne, la France, la Géorgie, l'Italie, les Pays-Bas, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, Cooperative Agricola «Insieme» (Bosnie-Herzégovine), Disability Hub Europe (Espagne) et Visa (Turquie).

c) *Réduire l'écart: vers une plus grande égalité économique et de revenus (objectif 10)*

Animatrice: Mitjana Spoljaric Egger, Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ont présenté ou soumis des études de cas: l'Arménie, le Kirghizistan et le Tadjikistan (conjointement), la Géorgie, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Serbie et Whiteshield Partners (Kazakhstan).

d) *Agir pour le climat: renforcer les politiques, l'action et la sensibilisation liées aux changements climatiques dans la région (objectif 13)*

Animateurs: Nikhil Seth, Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et Karl Vella, Responsable des politiques climatiques au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

Ont présenté ou soumis des études de cas: la Serbie, le Tadjikistan, Armenian Women for Health and Healthy Environment (Arménie), EcoClub (Ukraine), l'Université de Genève (Suisse), Vaude (Allemagne) et Women Engage for a Common Future (Pays-Bas).

- e) *Des institutions plus solides pour le changement: favoriser une gouvernance efficace et inclusive pour le développement durable (objectif 16).*

Animateur: Tomas Rakos, expert de la participation publique (proposé par la Tchéquie).

Ont présenté ou soumis des études de cas : l'Albanie, le Kirghizistan, la République de Macédoine du Nord, la République de Moldova, la Tchéquie, le Conseil de l'Europe et ONU-Femmes.

2. Seconde série de tables rondes

- a) *Le pouvoir de la connaissance pour le changement: l'éducation et l'apprentissage comme moteurs du développement durable (objectif 4)*

Animateurs: Marco Keiner, Directeur de la Division de l'environnement de la CEE, et Daniella Tilbury, Commissaire au développement durable de Gibraltar et personne référente du Royaume-Uni auprès du Comité directeur sur l'éducation au service du développement durable de la CEE.

Ont présenté ou soumis des études de cas : Chypre, la fondation Silviva (Suisse), Journalists for Human Rights (République de Macédoine du Nord), et l'Université de Gloucestershire (Royaume-Uni).

- b) *L'avenir de l'emploi: emploi productif et travail décent pour tous (objectif 8)*

Animateurs: Heinz Koller, Directeur régional pour l'Europe et l'Asie centrale à l'Organisation internationale du travail, et Alia El-Yassir, Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale d'ONU-Femmes.

Ont présenté ou soumis des études de cas: l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la République de Macédoine du Nord, la Serbie, le Turkménistan, l'Ukraine, le Centre collaborateur pour la santé des travailleurs de l'Organisation mondiale de la Santé (Croatie), Federation of Organisations Persons with Disability (Malte) et Happy Tosti (Pays-Bas).

- c) *Vers un monde d'égalité des chances: combattre les inégalités liées à l'exclusion et à la discrimination (objectif 10)*

Animateurs: Alanna Armitage, Directrice régionale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale au Fonds des Nations Unies pour la population, et Christine Brown, Responsable du Bureau européen de l'investissement en faveur de la santé et du développement de l'Organisation mondiale de la Santé.

Ont présenté ou soumis des études de cas: l'Arménie, le Tadjikistan, la Turquie, l'Association pour l'éducation et la recherche en matière de santé (République de Macédoine du Nord), Irish Men's Sheds Association (Irlande), ONU-Femmes et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

- d) *Faire face aux changements climatiques: renforcer la résilience et l'adaptation (objectif 13)*

Animatrice: Dominika Reynolds, Conseillère au sein du Département de la protection civile et de la planification des crises du Ministère de l'intérieur (Slovaquie).

Ont présenté ou soumis des études de cas: la France, le Monténégro, le Tadjikistan, l'Académie des sciences médicales (Croatie), E3G - Third Generation Environmentalism (Royaume-Uni), European Academies Sciences Advisory Council et Tecnofilm SpA Compounds Termoplastici (Italie).

- e) *Donner les moyens aux populations de protéger la planète: la dimension environnementale de l'objectif 16 (objectif 16)*

Animateur: Vuk Zujic, Coordinateur des activités économiques et environnementales à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Ont présenté ou soumis des études de cas: la Serbie, l'Ukraine, le Bureau du médiateur aux générations futures (Hongrie), la Cour suprême du Kazakhstan, Earthjustice (Suisse) et la Fédération allemande de spéléologie (Allemagne).

V. Faire le lien: vers plus d'autonomisation, d'inclusion et d'égalité dans la région

19. L'Ambassadrice Ravesa Lleshi, Représentante permanente d'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a fait office de Présidente par intérim jusqu'à la fin du forum régional.

20. Le débat a été marqué par un exposé sur la réunion préparatoire de la jeunesse organisée en amont de la troisième session du forum, présenté par Rosalyn Old, membre du Conseil d'administration du Forum européen de la jeunesse, et un exposé sur la consultation régionale sur le plan d'action visant à intégrer le volontariat aux activités du Programme 2030, présenté M. Karazhan, Président de la consultation régionale et Responsable de l'Economic Research Institute du Ministère de l'économie nationale du Kazakhstan. Les deux réunions se sont tenues le 21 mars 2019.

21. Le débat s'est poursuivi avec la présentation par la Présidente par intérim des messages clés des manifestations thématiques et des tables rondes avec les cinq rapporteurs, suivie d'une discussion sur les principaux obstacles à l'établissement de liens entre les objectifs de développement durable dans la politique et la pratique et les catalyseurs et les bonnes pratiques qui mèneront à une stratégie intégrée susceptible de produire des résultats plus rapides et plus durables. Le débat a été animé par Nadia Isler, Directrice du laboratoire pour les objectifs de développement durable du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Eeva Furman, Directrice du Centre pour la politique sur l'environnement de l'Institut finlandais pour l'environnement (SYKE), et membre de l'équipe indépendante de scientifiques chargée de préparer le Rapport mondial sur le développement durable 2019, a prononcé un discours liminaire intitulé «Vers le développement durable : interconnexions appelant des transformations des systèmes». Le résumé établi par la Présidente, qui figure en annexe du présent rapport, contient un résumé de la discussion et ses principales conclusions. Les exposés écrits sont disponibles sur le site Web du Forum régional.

VI. Clôture

22. Dans son allocution de clôture au nom de la société civile, Anton Leppi, Secrétaire exécutif du Conseil régional paneuropéen de la Confédération syndicale internationale, a souligné que le dialogue et les partenariats avec la société civile étaient indispensables pour permettre aux gouvernements de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les inégalités étaient la principale préoccupation de l'ensemble de la société civile. Le plein respect par les États de leurs obligations internationales était une condition indispensable à la réalisation de ces objectifs. Des institutions nationales de défense des droits de l'homme indépendantes et efficaces pouvaient servir de passerelle entre les autorités publiques et la société civile. Compte tenu des défis importants, une approche globale en faveur d'une transition juste devait réunir travailleurs, citoyens, entreprises et gouvernements autour d'un dialogue pour définir les mesures concrètes à prendre en vue de bâtir des villes robustes et respectueuses du climat, d'assurer la protection de l'environnement, de rendre les économies viables et d'adopter un mode de consommation durable. Il était indispensable d'éliminer la double charge de travail et de soins qui pesait sur les femmes tout au long de leur vie pour mettre un terme aux inégalités fondées sur le genre, notamment par la voie de la reconnaissance de la prestation de soins non rémunérée et de l'instauration d'une protection sociale, de pensions suffisantes et d'un congé parental équilibré entre les sexes. La protection sociale, des services publics de qualité et l'éducation étaient des investissements dans l'édification de sociétés durables.

23. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a souligné que l'année 2019 marquait la fin du premier cycle de quatre ans du processus d'examen des objectifs de développement durable, qui étaient devenus un moyen d'harmoniser l'action et le discours dans l'ensemble des secteurs et disciplines et une feuille de route commune mondiale pour assurer la cohérence des efforts déployés. Il apparaissait de plus en plus évident que le Programme 2030 était synonyme d'un changement global et fondamental. Les progrès restaient pourtant trop lents. Le forum régional avait démontré le rôle crucial des acteurs régionaux. L'ambition était peut-être mondiale, mais la mise en œuvre concrète se faisait dans les contextes nationaux, régionaux et locaux. Avec plus de 100 organisations internationales, quelque 400 organisations non gouvernementales, les représentants de 179 États, un secteur privé dynamique et des établissements universitaires parmi les plus prestigieux au monde, la communauté internationale de Genève, communément appelée la Genève internationale, était un écosystème unique et, à beaucoup d'égards, le centre opérationnel de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

24. Dans son allocution de clôture, la Secrétaire exécutive de la Commission a insisté sur le fait que le forum régional visait à faire disparaître les barrières sectorielles, à stimuler la conception de solutions novatrices et à réunir toutes les parties prenantes concernées de la région. Le forum régional était devenu un événement régulier qui rassemblait la communauté du développement durable et encourageait la collaboration, et représentait ainsi la plus grande plateforme d'échange de politiques et de solutions de la région.

25. Avant de clôturer la session, la Présidente a signalé aux participants que le projet de rapport du Forum régional, y compris le résumé des débats qu'elle avait établi, leur serait distribué pour qu'ils puissent formuler leurs observations. La version finale du résumé serait la contribution officielle de la région de la Commission économique pour l'Europe au Forum politique de haut niveau, qui se tiendrait du 9 au 18 juillet 2019 sous les auspices du Conseil.

Annexe

Résumé des débats établi par la Présidente

Débat d'orientation de haut niveau: donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de la Commission économique pour l'Europe

1. Le débat d'orientation de haut niveau a été l'occasion de se pencher sur la contribution des examens nationaux volontaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants ont également échangé leur point de vue sur les difficultés existantes et les enseignements à tirer pour faire progresser l'exécution du Programme 2030 dans la région.
2. Le suivi et la communication d'informations sont essentiels à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et le Forum politique de haut niveau joue un rôle fondamental dans l'examen de celle-ci. Les démarches relatives aux examens nationaux volontaires sont laborieuses et nécessitent une grande préparation. Il est donc recommandé de commencer tôt. Cela étant dit, l'impulsion donnée par ces examens dans différents domaines importants pour le Programme 2030 génère de nombreux avantages.
3. Certains pays de la région ont présenté ou sont sur le point de présenter un deuxième examen national volontaire. Si le premier examen faisait généralement une large place à la définition de plans de mise en œuvre, le deuxième examen vise davantage à rendre compte des accomplissements et des progrès réalisés jusqu'à présent.
4. Les examens nationaux volontaires doivent refléter les contextes nationaux. Leur préparation est l'occasion d'évaluer la situation actuelle en fonction des engagements existants, et s'accompagne souvent d'une analyse visant à intégrer les cibles et objectifs au contexte national et à définir des responsabilités claires en ce qui concerne leur réalisation. Il est possible de déterminer des indicateurs nationaux pour mettre en place des mécanismes de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et définir des points de référence.
5. L'harmonisation des plans nationaux avec le Programme 2030 est indispensable pour faciliter son exécution et encourager la prise en charge par les pouvoirs publics à différents niveaux, de façon à appuyer les efforts coordonnés nécessaires pour produire des effets concrets. Les examens nationaux volontaires peuvent susciter de nouvelles initiatives nationales. La participation de toutes les institutions publiques dans le cadre d'un mécanisme de contrôle solide favorise la production de résultats de haute qualité; ces mécanismes peuvent définir des directives stratégiques efficaces afin d'orienter les actions entreprises et d'assurer la cohérence entre les efforts dispersés.
6. Bien que le cadre juridique et opérationnel global soit défini par l'administration centrale, la plupart des mesures sont appliquées au plan infranational. Il est donc indispensable de faire intervenir les parties prenantes à ce niveau.
7. La participation des différentes parties intéressées est indispensable à la mise en œuvre fructueuse des objectifs de développement durable. Une stratégie à l'échelle de la société doit venir compléter la stratégie à l'échelle de l'État. Les examens nationaux volontaires, bien que pilotés par les pouvoirs publics, représentent une occasion majeure de faire appel à de nombreux acteurs, tels que le parlement, la société civile, les pouvoirs locaux, les organisations internationales, les universités et les entreprises. Il a notamment été reconnu que l'intervention des parlements était susceptible d'imprimer un élan notable à cet égard. La participation de plusieurs parties prenantes contribue à faire en sorte que l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte se concrétise, notamment grâce à la prise en compte des propositions stratégiques des différents groupes.
8. L'intervention des acteurs non gouvernementaux devrait cependant se prolonger au-delà de la préparation des examens nationaux volontaires. Certains pays les ont

également invités à prendre part à leur présentation. Il est essentiel de mettre en place des voies de communication avec ces différents acteurs qui repose, notamment, sur un cadre institutionnel de participation régulière.

9. La préparation des examens nationaux volontaires est susceptible de donner lieu à un vaste débat public et d'encourager les échanges de vues entre les différents groupes, et permettent, de ce fait, de sensibiliser davantage le public, de cristalliser les positions diverses et de générer des engagements supplémentaires. Ils peuvent inciter les acteurs concernés à créer des feuilles de route véritablement nationales allant au-delà des actions menées par les pouvoirs publics. Il est toutefois important que les gouvernements alimentent ces initiatives nationales à l'aide de communications stratégiques.

10. Les examens nationaux volontaires ont permis d'établir de nouveaux partenariats avec divers acteurs et, partant, de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme 2030. La diffusion et la collecte de bonnes pratiques auprès d'un grand nombre d'intéressés peuvent se faire par l'intermédiaire de plateformes en ligne.

11. Les examens nationaux volontaires peuvent être mis à profit pour vérifier si les efforts de mise en œuvre sont encadrés par des programmes sectoriels ou sont réellement intégrés. La vaste mobilisation de nombreux acteurs contribue à une meilleure compréhension des liens qui existent entre les différents objectifs, et à faire en sorte que ces connaissances se traduisent par des mesures stratégiques plus efficaces. Le recensement des principaux facteurs d'accélération, tels que l'égalité des sexes ou une éducation de bonne qualité, peut conduire à une exécution plus rapide du Programme 2030.

12. Les examens nationaux volontaires ne doivent pas se cantonner aux défis nationaux, mais doivent également s'intéresser aux retombées externes des mesures prises au niveau national. Il s'agit donc d'une occasion de repenser la coopération internationale.

13. De nombreux enseignements peuvent être tirés des méthodes employées par les autres pays pour préparer leur examen national. L'utilité des plateformes et mécanismes facilitant la mise en commun de ces expériences, comme les contributions des réseaux de coordonnateurs nationaux pour la réalisation des objectifs, a été saluée.

14. La préparation des examens nationaux volontaires favorise également la coopération sous-régionale. Durant cet exercice, les pays ont en effet été encouragés à discuter de la mesure dans laquelle les activités de mise en œuvre des objectifs peuvent intensifier la collaboration, y compris dans le cadre des processus d'intégration communs de l'Union européenne.

15. La coopération internationale peut apporter une contribution concrète au processus d'examen. S'agissant du soutien de l'Organisation des Nations Unies, les recommandations des missions interorganisations de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques, telles que le recensement des principaux facteurs d'accélération, ont été une source utile de précisions susceptibles d'éclairer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

16. Il a été largement reconnu que la collecte des données nécessaires à l'élaboration d'un examen national volontaire fondé sur des données factuelles représentait un défi majeur et, plus particulièrement, qu'il était primordial de ventiler ces données. La préparation des examens est un point de rassemblement pour détecter et combler les lacunes existantes en matière de statistique. La mise au point de plateformes nationales de communication des informations reprenant des métadonnées sur les indicateurs favorise les progrès.

17. Il convient de considérer les examens volontaires nationaux comme une première étape dans un long parcours de réforme du développement et de transformation de la société. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche systématique d'évaluation des progrès et de rectification des actions stratégiques qui peut prendre différentes formes selon les dispositions institutionnelles propres à chaque pays, bien qu'il ait été reconnu que la planification intégrée et la prise en compte de perspectives intersectorielles étaient ou ne peut plus bénéfiques à cet égard.

18. L'innovation a un rôle particulier à jouer dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans certains cas, des organisations spécifiques ont été créées afin de cultiver des idées novatrices, de détecter les lacunes en matière de mise en œuvre et les déficits de financement, de concevoir des solutions modèles et de sensibiliser le public. Les innovations scientifiques et sociales sont prometteuses pour ce qui est de ne laisser personne de côté.

19. L'effet transformateur des objectifs de développement durable a été mis en avant, la mise en œuvre du Programme 2030 suscitant des réformes administratives et la création de nouveaux modes d'élaboration des politiques axés sur l'élimination des barrières sectorielles et la participation de différents groupes. Le recours, dans la mesure du possible, à des modalités existantes en matière de gouvernance produit néanmoins des résultats plus rapides.

20. Dans son exposé des principaux messages qui sont ressortis de la consultation préparatoire de la société civile des 20 et 21 mars, le représentant de la société civile a insisté sur l'importance de l'éducation et de l'apprentissage tout au long du cycle biologique, y compris pour les groupes marginalisés. Le travail décent et la protection sociale sont insuffisants dans toute la région de la Commission économique pour l'Europe. Les politiques doivent accélérer la croissance du bien-être, et non celle du produit intérieur brut. Les inégalités augmentent, et beaucoup de citoyens sont victimes de discrimination et d'exclusion. La garantie d'un accès équitable à l'énergie durable, en particulier à l'énergie renouvelable à petite échelle pour les groupes à revenu faible et intermédiaire, sera fondamentale dans la lutte contre les changements climatiques. Il est impératif de mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes et de veiller à une participation inclusive à la prise de décisions par la publicité active d'informations publiques et l'accès à l'information, conformément à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

Manifestations thématiques

Technologie, passage au numérique, intelligence artificielle: malédiction ou aubaine pour le développement durable?

21. Les changements liés aux technologies de l'information et de la communication sont très prometteurs du point de vue du développement durable et peuvent plus particulièrement contribuer à l'apprentissage, à la lutte contre les changements climatiques, à la participation citoyenne, à la santé, à la réduction des coûts de transaction et à l'augmentation de la productivité, notamment en facilitant le commerce.

22. Un certain nombre de technologies intéressantes, comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, l'Internet des objets et les drones, favorisent la transformation numérique et la quatrième révolution industrielle. Elles sont susceptibles de réduire les inégalités car elles sont synonymes de nouvelles possibilités pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, et participent à la réduction des disparités entre les sexes et entre les zones rurales et urbaines.

23. Il convient toutefois de rester attentif à leurs effets négatifs possibles, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée, la protection des données, la cybersécurité et l'utilisation éthique. Le passage au numérique apporte son lot de dynamisme économique, mais il peut également engendrer des changements profonds sur le marché de l'emploi et créer une demande pour des compétences dont certains travailleurs ne disposent pas.

24. Il est fondamental de favoriser un accès équitable aux nouveaux outils, de garantir des prix abordables, de promouvoir l'acquisition de compétences numériques et de renforcer la confiance pour profiter des avantages de ces avancées et d'en éviter les écueils. Les normes technologiques peuvent encourager l'interopérabilité et renforcer la confiance sur le marché de l'emploi.

25. Seul un environnement porteur, dans lequel les aspects intersectoriels seront pris en compte, favorisera la poursuite du développement des technologies de l'information et de la communication et leurs effets positifs sur les activités entreprises pour atteindre les objectifs de développement durable. Les règles, les politiques et les modèles d'investissement indiqués varieront cependant en fonction de la situation nationale et des niveaux de développement. Il serait bon de veiller à ce que les différents éléments soient adaptés à l'objectif visé pour augmenter la participation du secteur privé et stimuler l'innovation.

26. Les autorités nationales doivent jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable. Cela étant, toutes les parties prenantes doivent collaborer et les gouvernements doivent être prêts à écouter la société civile et l'industrie. Il est nécessaire d'établir des partenariats entre tous les secteurs pour avancer, et la coopération internationale a elle aussi un rôle important à jouer à cet égard. La mise en commun des bonnes pratiques est un moyen de mettre en évidence les initiatives qui peuvent être reproduites d'un pays à l'autre.

27. Bien qu'il y ait peu de références spécifiques aux technologies de l'information et de la communication dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il s'agit de facteurs intersectoriels de promotion des actions entreprises pour atteindre les objectifs de développement durable. La communauté mondiale s'appuie depuis 14 ans sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment en soulignant l'importance des technologies axées sur le facteur humain, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte et que toutes les considérations éthiques soient dûment respectées. L'alignement actuel des processus relatifs au Sommet mondial sur la société de l'information et aux objectifs de développement durable est de la plus haute importance.

Comment mesurer le progrès? Données et statistiques sur les objectifs de développement durable

28. La communauté statistique enregistre des progrès constants dans l'amélioration de la disponibilité des données destinées à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, mais les indicateurs définis dans le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable ne suffiront pas. De nombreux pays ont entrepris de créer des indicateurs nationaux supplémentaires pour mieux éclairer l'action gouvernementale aux niveaux national et local. L'utilisation de nouvelles technologies aux fins de la réduction des frais et de la charge des répondants, de même que l'emploi de données de qualité et d'indicateurs de processus, contribuent de manière notable à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données aux fins de la prise de décisions. Les échanges régionaux sont essentiels pour comparer les progrès accomplis avec des pays dont la situation est similaire et apprendre de leur expérience. La feuille de route sur les statistiques au service des objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens a été conçue aux fins du partage des orientations et doit être mise à jour.

29. Des ressources financières supplémentaires doivent être mobilisées pour renforcer les capacités nationales en matière de statistique et moderniser les systèmes actuels dans le cadre d'une infrastructure informatique nationale critique. Sans ces moyens, les systèmes nationaux de statistique privilégieront, d'une part, la production de données au détriment de l'analyse et de la diffusion de celles-ci, et, d'autre part, les secteurs économiques au détriment des aspects sociaux et environnementaux.

30. Les données ont déjà été utilisées à plusieurs reprises pour élaborer des politiques en faveur des objectifs de développement durable, mais la marge d'amélioration reste importante. Il convient d'augmenter l'accessibilité, de promouvoir les données ouvertes et de faire appel aux organismes nationaux de statistique et aux décideurs dans le cadre des processus analytiques pour renforcer les capacités aux fins de l'utilisation et de l'analyse des données, et faire en sorte que celles-ci soient au cœur de la prise de décisions. Il doit y avoir des intermédiaires entre les producteurs de données et les responsables politiques pour que les possibilités offertes soient pleinement exploitées, en particulier en ce qui concerne l'équité.

31. Il apparaît clairement nécessaire d'améliorer la ventilation des données pour dresser un portrait plus précis des groupes laissés pour compte. Il convient par ailleurs de redoubler d'efforts pour recueillir des données sur les questions sensibles, comme les droits de l'homme dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile ont chacun un rôle à jouer en leur qualité à la fois de producteurs et d'utilisateurs des données. La communauté des statistiques officielles doit rechercher des partenaires stratégiques susceptibles d'apporter une valeur ajoutée. Il est impératif de préciser les moyens par lesquels les représentants de ces groupes de parties prenantes peuvent collaborer avec la communauté des statistiques officielles et apporter une contribution formelle au suivi de la mise en œuvre des objectifs.

Tables rondes

Table ronde consacrée à l'objectif 4 (première série) – Apprendre sans limites: formation permanente et éducation inclusive

32. L'accès universel à une éducation inclusive et de bonne qualité est indispensable au développement durable, mais l'accès équitable des groupes les plus vulnérables de la société à l'éducation et à la formation ne sera possible qu'après un changement radical. L'inclusion dans l'éducation doit être perçue comme une volonté de répondre aux besoins divers de tous les élèves, et ce, à tous les stades de la vie.

33. Si la région de la Commission économique pour l'Europe a atteint un taux élevé de participation à l'éducation de base, des disparités fondées sur la richesse, la situation géographique, le sexe, l'âge et le handicap persistent. La mise en place de systèmes d'éducation inclusive requiert une réorganisation de l'éducation spécialisée et l'inclusion de tous les élèves dans les écoles ordinaires en vue de mettre un terme à la ségrégation des enfants présentant des besoins spéciaux.

34. Les groupes vulnérables, en particulier les enfants handicapés et issus de minorités ethniques, sont souvent laissés pour compte et souffrent des comportements sociaux qui les stigmatisent, limitent les possibilités qui leur sont offertes et affaiblissent leur estime d'eux-mêmes. Il est indispensable de mobiliser et de faire agir toutes les composantes de la société pour venir à bout des réticences à l'égard de leur inclusion.

35. Les changements apportés aux politiques d'éducation doivent s'accompagner d'investissements à long terme dans les capacités et de la mise en place de structures gouvernementales efficaces à tous les niveaux. Les investissements dans la formation des enseignants et des éducateurs sont d'une importance cruciale pour la bonne exécution des programmes d'études et la garantie d'un enseignement de qualité.

36. Les réformes de l'éducation doivent s'articuler autour de l'apprentissage des élèves, et les interventions politiques doivent être cohérentes et avant-gardistes. Les principaux facteurs qui déterminent la qualité de l'éducation sont la formation du personnel enseignant, le contenu et l'intérêt des programmes, les méthodes pédagogiques et les évaluations et examens formatifs. Les méthodes d'évaluation de l'apprentissage doivent être globales et reposer sur des mesures diverses aux fins d'une analyse nationale et infranationale. L'amélioration de la collecte des données facilite l'étude détaillée des tendances et la ventilation entre les principaux sous-groupes.

37. Les possibilités d'apprentissage doivent être suffisamment variées pour répondre aux différents besoins des apprenants. Pour les personnes âgées, l'accès à l'éducation et à la formation leur donne les moyens de participer et de contribuer pleinement à la société, ainsi que d'enrichir leurs compétences. La perspective d'une formation permanente élargit les possibilités individuelles en ce qui concerne l'autonomisation, l'autodétermination et l'accomplissement.

38. L'inclusion numérique des personnes âgées est indispensable à leur participation intégrale à la vie sociale, économique et culturelle et est subordonnée à la disponibilité et à l'accessibilité de la technologie. La formation numérique doit reposer sur des méthodologies

adaptées aux besoins des groupes cibles et être dispensée à tous les apprenants, même dans les zones reculées.

Table ronde consacrée à l'objectif 4 (deuxième série) – Le pouvoir de la connaissance pour le changement: l'éducation et l'apprentissage en tant que moteurs du développement durable

39. L'éducation au service du développement durable permet aux apprenants de prendre des décisions éclairées et responsables pour créer des sociétés durables. Les citoyens de tous âges doivent être en mesure d'acquérir et de développer les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs nécessaires pour soutenir la transition vers un avenir plus durable.

40. L'éducation au service du développement durable appelle des méthodes d'éducation novatrices, y compris la révision des ressources pédagogiques et des acquis scolaires, de la pédagogie et des milieux d'apprentissage. Il s'agit d'un sujet vaste et difficile qui va bien au-delà des cours traditionnels et de l'enseignement spécialisé dans les questions environnementales. Il est impératif d'élargir la réflexion concernant les objectifs de l'éducation et les résultats visés pour faire en sorte qu'elle contribue plus directement aux changements durables.

41. L'éducation au service du développement durable ne se limite pas à l'éducation formelle ou aux salles de classe ; elle peut se concrétiser dans des environnements très divers et au moyen de méthodologies novatrices dans des contextes informels. Pour être efficaces, l'apprentissage et l'enseignement doivent être centrés sur l'apprenant et comprendre des éléments interactifs et exploratoires, comme l'apprentissage par la pratique et l'apprentissage dans la nature, par exemple grâce à la pédagogie forestière, afin de motiver les apprenants de tous âges à agir de façon durable.

42. Les processus d'apprentissage doivent encourager des acteurs aux antécédents et aux rôles divers à contribuer activement à faire évoluer les méthodes, les systèmes et les activités quotidiennes. L'apprentissage par plusieurs intervenants stimule la formation sociale ou l'innovation sociale qui accompagnent souvent les nouvelles technologies.

43. Outre la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences technologiques et d'innover pour relever les défis liés à l'environnement, d'autres facteurs, tels que la citoyenneté mondiale, le changement des comportements et la solidarité, doivent être abordés. Il est indispensable de passer du mode traditionnel de transmission descendante du savoir à un modèle d'apprentissage ascendant, qui va de pair avec la promotion de compétences de base telles que la prise de décisions collaborative.

44. L'incorporation de l'éducation au service du développement durable dans les programmes et la formation des enseignants et des éducateurs aux compétences requises appellent des engagements politiques et des financements suffisants. L'intégration de l'éducation au service du développement durable aux structures institutionnelles stimule l'adoption de politiques cohérentes et intégrées en faveur de sociétés durables. Plusieurs pays ont mis en place une coopération fructueuse entre leur ministère de l'éducation et divers ministères sectoriels, et créé des unités spéciales chargées de l'éducation au service du développement durable dans la structure ministérielle à la suite de consultations multipartites.

45. La coopération, les partenariats et les réseaux internationaux sont fondamentaux pour concevoir et instaurer un programme d'éducation qui soit au service du développement durable, ainsi que pour promouvoir la mise au point de systèmes d'assurance et d'amélioration de la qualité susceptibles de stimuler l'apprentissage transformateur.

Table ronde consacrée à l'objectif 8 (première série) – La croissance que nous voulons: solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable

46. Parvenir à une croissance économique soutenue, inclusive et durable est une entreprise complexe. Il convient de mobiliser des investissements et d'exploiter les possibilités offertes par l'intégration économique commerciale et régionale en vue de favoriser un développement plus équitable et dissocié de la dégradation de l'environnement grâce à des mesures incitatives et à des politiques bien conçues.

47. Le passage au numérique peut avoir des répercussions multiples sur la productivité, l'emploi et le commerce. Les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, et les travailleurs ont tout intérêt à ce que la révolution numérique en cours, qui est susceptible de réduire les coûts de transaction et de stimuler la compétitivité, se poursuive. Dans le même temps, l'adoption de nouvelles technologies pose de nombreux risques et défis qui doivent être bien compris.

48. L'adaptation des institutions, la conception d'infrastructures appropriées et la diffusion de pratiques commerciales loyales doivent être mises en avant, tandis que l'exclusion sociale doit être évitée. Les investissements restent pourtant souvent insuffisants et la communication ciblée entre les décideurs et les petites et moyennes entreprises pose problème, ces dernières étant particulièrement défavorisées en ce qui concerne les opportunités commerciales et la levée de fonds. Il est impératif de faciliter le commerce, notamment par la voie d'une collaboration entre les secteurs public et privé, pour réduire son coût et favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

49. Les technologies numériques sont très prometteuses, y compris pour les petites et moyennes entreprises, mais leur incorporation dans les modèles commerciaux n'est pas simple. La promotion de la coopération avec le milieu universitaire et l'amélioration des systèmes d'éducation traditionnels seront cruciales pour assurer la disponibilité et l'exploitation des connaissances requises. La collaboration entre les secteurs public et privé contribue à libérer les investissements nécessaires dans les infrastructures et à garantir une interopérabilité entre les systèmes numériques.

50. La croissance doit être dissociée de la dégradation de l'environnement. Pour ce faire, il convient de diffuser des connaissances et des technologies qui encouragent une production et des infrastructures propres et économes en ressources. Il faut examiner l'ensemble de la chaîne de valeurs pour augmenter la productivité des ressources et mettre en place une économie circulaire qui facilite cette dissociation. Une large participation des parties prenantes sera indispensable, y compris en ce qui concerne le suivi des résultats. Certains participants ont cependant fait valoir que des politiques favorables consécutives à la croissance, et non une dissociation, serait nécessaire.

51. La communication d'informations liées au climat et à d'autres questions environnementales est susceptible de rendre les stratégies d'investissement des entreprises plus transparentes et de contribuer à la levée des fonds nécessaires pour alimenter la transition vers une économie verte. Il apparaît indispensable de sensibiliser davantage le public pour faire en sorte que la demande de produits financiers verts continue de croître.

52. Les avantages du progrès technologique doivent être partagés de manière équitable, dans le respect de l'égalité des sexes et de l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte, afin d'éviter une situation dans laquelle l'innovation technologique ferait apparaître des monopoles privés qui, en fin de compte, limiteraient la concurrence et auraient d'autres effets préjudiciables.

53. Les mesures conventionnelles de l'activité économique, comme le produit intérieur brut, ont leurs limites. Il convient dès lors de se tourner vers d'autres indicateurs qui soient plus à même de refléter l'incidence sociale et environnementale de cette activité. La large place accordée actuellement à la croissance risque de compromettre la réalisation des autres objectifs de développement durable.

54. La coopération internationale joue un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance durable et inclusive, notamment grâce à l'élaboration de normes internationales qui doivent également répondre aux besoins des pays en développement.

Table ronde consacrée à l'objectif 8 (deuxième série) – L'avenir de l'emploi : emploi productif et travail décent pour tous

55. Les changements démographiques et technologiques influent sur la dynamique des marchés de l'emploi. La Commission économique pour l'Europe fait face à plusieurs défis, dont l'accès inégal au marché de l'emploi et l'écart de rémunération entre les genres, la discrimination, le chômage des jeunes, le secteur informel et le manque d'intégration des travailleurs migrants. Les déterminants sociaux de la santé, tels que des conditions de travail

médiocres ou dangereuses et l'absence de sécurité du revenu, peuvent être des causes majeures de problèmes de santé et doivent être pris en considération.

56. Les innovations technologiques doivent être considérées comme des évolutions positives. Certains emplois disparaîtront, tandis que d'autres seront créés. Il importe de créer des conditions commerciales favorables à l'innovation et à l'investissement afin de puiser dans le savoir-faire du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable. Un dialogue constant et des partenariats entre les entreprises et les pouvoirs publics, par exemple en ce qui concerne les compétences, sont essentiels à cet égard. Il convient par ailleurs de mettre en place un droit universel à la formation permanente et d'adopter des politiques actives du marché du travail en faveur des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

57. Le plein emploi productif des femmes et des hommes est un objectif prioritaire, et l'égalité des sexes est un facteur d'accélération de la réalisation de nombreux objectifs. Pour que ces objectifs puissent se concrétiser, les entreprises doivent bénéficier d'un climat favorable à la création d'emplois, à l'investissement et à l'innovation. Les gouvernements, les entreprises et les associations professionnelles doivent dialoguer en permanence pour encourager le progrès et l'inclusion. Il est essentiel de se conformer à un programme normatif prévoyant le respect des droits fondamentaux des travailleurs, des régimes de protection sociale obligatoires, un salaire décent, un nombre d'heures de travail maximal et des mesures de protection de la santé et de la sécurité.

58. La nécessité de lutter contre la discrimination sur le marché de l'emploi, et en particulier contre toutes les formes de partis pris sexistes et de préjugés concernant les personnes handicapées et les personnes âgées, reste une préoccupation majeure. L'égalité des sexes et l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte doivent étayer la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et actions, de sorte à garantir un emploi productif et un travail décent pour tous.

59. Des soins de bonne qualité préparent les enfants à l'avenir et augmentent les possibilités de travail des femmes. L'investissement dans des services de puériculture gratuits, universels et de bonne qualité peut améliorer les perspectives d'emploi des femmes et leurs revenus.

60. L'objectif 8 ne saurait être atteint sans des politiques cohérentes et une approche multidimensionnelle. La participation des partenaires et d'autres acteurs, notamment au sein de commissions tripartites réunissant les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les employeurs, est fondamentale. Les cadres généraux faisant une place importante à la réalisation des objectifs de développement durable peuvent porter sur des objectifs de création d'emplois, la formation professionnelle, le salaire minimum et les programmes d'entrepreneuriat.

61. Le chômage des jeunes reste un problème grave dans de nombreux pays. Les partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises et le secteur de l'éducation destinés à détecter et à combler les lacunes en matière de compétences, notamment grâce à des programmes de stages et d'apprentissage, sont susceptibles d'améliorer leurs perspectives sur le marché de l'emploi. Des politiques visant à encourager la prise de risque et l'esprit d'entreprise peuvent également contribuer à la création d'emplois pour les jeunes.

62. Le commerce fait augmenter la demande de travailleurs qualifiés et fait grossir le secteur formel. Il participe à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus et à la réduction de la pauvreté, mais il a également des conséquences sur la distribution des revenus. La coopération internationale est essentielle pour combattre le protectionnisme.

63. Selon des représentants de la société civile, malgré quelques bonnes initiatives, la région présente encore des lacunes en matière de travail décent. Les pratiques actuelles de dialogue social et de négociation collective sont encore insuffisantes et des violations des droits fondamentaux, comme le travail forcé et le travail des enfants, sont encore à déplorer dans certains pays. Les possibilités pour les jeunes de participer au dialogue social sont limitées, et il n'y a pas assez d'emplois de qualité pour eux. Les recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail concernant la nécessité d'investir dans la

population, l'emploi et les institutions doivent être respectées, de même qu'une garantie universelle pour les travailleurs.

Table ronde consacrée à l'objectif 10 (première série) – Réduire l'écart: vers une plus grande égalité économique et de revenus

64. Les inégalités au sein des pays ont augmenté à l'échelle mondiale au cours des 30 dernières années. Les dynamiques de l'extrême richesse, du pouvoir et de l'exclusion fragilisent les processus politiques et empêchent les groupes et les pays défavorisés de profiter des avantages de la mondialisation et de la croissance. Les disparités de revenus divisent l'humanité et font obstacle au développement durable des pays.

65. Le problème de la pauvreté devrait persister dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la région de la Commission économique pour l'Europe. Les populations rurales sont particulièrement touchées étant donné qu'elles ont généralement moins de possibilités d'emploi et que leurs systèmes de protection sociale sont faibles. Les investissements à petite échelle, notamment par l'intermédiaire des transferts de fonds, sont des facteurs fondamentaux de promotion du développement rural, de soutien à la diversification des revenus et de réduction des inégalités entre les zones rurales et urbaines.

66. La méthode actuelle de mesure des inégalités présente des lacunes importantes. Les résultats diffèrent selon les sources de données et les indicateurs. Les données de consommation présentent généralement un tableau plus positif que les indicateurs fondés sur le revenu. Le coefficient de Gini reste sensible à la queue de distribution, mais permet de procéder à des comparaisons entre les pays et de rassembler des données mondiales sur les inégalités. Une analyse des 40 % les plus pauvres mélange les groupes les plus vulnérables et la classe moyenne. Une analyse du 1 % le plus riche révèle quelques informations sur la concentration des revenus et des richesses, mais rien sur les groupes les plus vulnérables. La définition de politiques appropriées repose sur la disponibilité de données ventilées de bonne qualité au sujet des inégalités et de la pauvreté.

67. Une protection sociale complète est indispensable pour réduire les inégalités et atteindre les objectifs de développement durable. L'impératif le plus pressant est d'accroître la couverture et d'améliorer l'efficacité du ciblage. La plupart des pays sont cependant aux prises avec des déséquilibres budgétaires et une dette publique excessive, ce qui limite l'expansion des programmes de redistribution. Pour créer une marge de manœuvre budgétaire, ils peuvent réorienter les dépenses des autres secteurs de l'État, augmenter les recettes fiscales ou accroître la couverture et les contributions de l'assurance sociale. Par ailleurs, il y a lieu de promouvoir les concertations sur l'instauration progressive d'un socle de protection sociale et de normes minimales en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition.

68. Le recours à des politiques de redistribution des revenus se heurte à d'autres obstacles. Une redistribution excessive risque d'affaiblir la productivité et l'innovation et de réduire les incitations à travailler. Les moyens politiques et administratifs disponibles pour exécuter des programmes de redistribution suffisamment ciblés sont restreints. Les politiques de redistribution doivent se concentrer sur les groupes les plus vulnérables. Parmi les stratégies efficaces figurent notamment les politiques actives du marché du travail, le soutien aux petites et micro-entreprises ou les compléments de revenus subordonnés à l'intégration future au marché de l'emploi.

69. La mise à disposition de biens publics de haute qualité qui soient accessibles à tous les groupes, comme l'éducation, les soins de santé, les infrastructures techniques et municipales ou la sécurité publique, est aussi susceptible d'augmenter les chances des populations exclues sur le long terme. Enfin, éliminer les distorsions du marché, qui entraînent une exclusion économique et sociale ou privilégient certains groupes, est une solution possible pour réduire les inégalités.

Table ronde consacrée à l'objectif 10 (deuxième série) – Vers un monde d'égalité des chances : combattre les inégalités liées à l'exclusion et à la discrimination

70. En dépit des progrès réalisés dans la région de la Commission économique pour l'Europe s'agissant des inégalités sociales, les moyennes régionales et nationales masquent souvent de profonds écarts. Les inégalités persistent entre différents groupes de population et zones géographiques, et plus particulièrement entre les zones urbaines et rurales. La discrimination prend de nombreuses formes qui peuvent parfois s'entrecroiser et peut se fonder, entre autres, sur le sexe, l'appartenance ethnique, l'origine, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'incapacité. La discrimination et les stéréotypes agissent sur la situation juridique et administrative des personnes concernées, ainsi que, par exemple, sur leur espérance de vie, leur bien-être et leur santé.

71. Les progrès accomplis récemment dans les domaines de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la région ont été irréguliers, et les efforts se sont parfois heurtés à des obstacles. Jusqu'à présent, aucun pays n'est parvenu à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. La stratégie la plus efficace pour combattre la violence sexiste et la discrimination consiste à adopter une approche globale et multisectorielle qui se fonde sur des mesures législatives, des politiques et le renforcement des capacités. Il est également possible de prévenir très tôt les déséquilibres entre les sexes en s'attaquant à la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus, qui favorise les garçons au détriment des filles.

72. Il est indispensable de se pencher sur les déterminants sociaux de la santé pour réduire les inégalités en matière de santé et, éventuellement, parvenir à des niveaux plus élevés et plus équitables de bien-être, augmenter l'espérance de vie des différents groupes de population et faire baisser les taux de morbidité et de mortalité dans la région. La santé est influencée par le manque d'accès à un logement abordable, adapté, décent et viable, ainsi que par l'insécurité alimentaire et l'insécurité du revenu et de l'emploi. En outre, il est important pour chaque individu de se sentir à sa place et en sécurité. Dans ce contexte, des initiatives reposant sur les pairs et la collectivité peuvent améliorer la situation des groupes marginalisés en leur permettant d'interagir les uns avec les autres et d'apprendre de leurs expériences respectives en ce qui concerne la santé et d'autres aspects de la vie locale.

73. Les organismes locaux sont bien placés pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et projets d'inclusion sociale, notamment ceux qui s'adressent aux minorités ethniques telles que les Roms et les migrants. Le développement des compétences, l'augmentation des possibilités d'emploi et l'incitation aux interactions avec d'autres groupes de la population se sont avérés efficaces pour réduire les tensions sociales, combattre la discrimination et renforcer la cohésion sociale.

74. Toute une série d'interventions peuvent être menées pour prévenir et lutter contre les différentes formes de discrimination. Il peut s'agir de solutions contraignantes, comme les lois et règlements, ou de méthodes douces, comme le dialogue et la sensibilisation. Quelle que soit la stratégie privilégiée, il est indispensable d'écouter les populations touchées et de prendre pleinement en compte la diversité des sociétés à tous les stades de l'élaboration des politiques.

Table ronde consacrée à l'objectif 13 (première série) – Agir pour le climat: renforcer les politiques, l'action et la sensibilisation liées aux changements climatiques dans la région

75. Les changements climatiques sont l'un des enjeux les plus importants et les plus pressants à l'heure actuelle et requièrent des aménagements économiques, sociaux et environnementaux profonds. L'action climatique doit se fonder sur le respect, la promotion et la prise en compte des droits de l'homme. Les actions entreprises jusqu'à présent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde et dans la région sont clairement insuffisantes, comme en témoignent les analyses menées récemment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans son Rapport 2018 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, et par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, publié en 2018. Il y a lieu de redoubler d'efforts sur

le plan politique, de mobiliser davantage les principaux groupes concernés, comme les consommateurs, la société civile et les jeunes, et d'exploiter toute l'étendue des possibilités que présentent les progrès technologiques et les modèles d'entreprise et de financement durables. La Commission économique pour l'Europe a les moyens de lancer une action climatique décisive.

76. L'Accord de Paris est le principal cadre multilatéral en faveur de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à leurs effets et du financement de l'action menée à cet égard, et doit absolument être rigoureusement mis en œuvre et se traduire par des actes. Les mesures convenues à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Katowice, en Pologne, représentent un pas essentiel dans cette direction et définissent les procédures et mécanismes principaux de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

77. Toutes les parties intéressées, gouvernementales et non gouvernementales, doivent contribuer de manière notable à l'action climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au niveau national, les pouvoirs publics et le parlement peuvent envisager de prendre les mesures juridiques, réglementaires et fiscales qui s'imposent, telles que la tarification du carbone, pour atténuer les changements climatiques. Les autorités et institutions locales ont un rôle non négligeable à jouer en s'efforçant de trouver des solutions à faible intensité de carbone qui répondent aux besoins des citoyens. Les solutions fondées sur la nature peuvent s'avérer efficaces pour combattre les changements climatiques tout en contribuant à d'autres objectifs de développement durable. La société civile, elle, doit participer de manière décisive à la sensibilisation aux changements climatiques, au changement des comportements et à l'action climatique nationale et locale.

78. Il convient en outre de noter que l'on ne saurait générer une action suffisante en faveur du climat sans le concours des entreprises et du secteur privé. Les modèles d'activité et les pratiques de communication des informations plus durables gagnent du terrain. La mobilisation du secteur privé sera également fondamentale pour diffuser des solutions innovantes et généraliser l'utilisation des technologies numériques au service du climat. Enfin, il y a lieu de débloquer des ressources privées et de les réorienter vers l'atténuation des changements climatiques ; d'autres sources de financement, comme le Fonds vert pour le climat et Fonds pour l'environnement mondial, seront également indispensables.

79. L'action climatique doit tenir compte des questions de genre. Le renforcement des capacités des fonctionnaires et la participation de la société civile et des groupes de citoyens peuvent contribuer à la prise en compte de la problématique femmes-hommes lors de l'élaboration des politiques et des mesures destinées à atténuer les changements climatiques et à renforcer la résilience et l'adaptation à leurs effets. Les exemples tirés de la pratique montrent que la participation des femmes stimulera l'accélération plus que nécessaire de l'action climatique.

Table ronde consacrée à l'objectif 13 (deuxième série) – Faire face aux changements climatiques : renforcer la résilience et l'adaptation

80. La région de la Commission économique pour l'Europe est très exposée aux risques de catastrophes naturelles. Les changements climatiques sont à l'origine d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes dans la région, comme les canicules, les feux de forêt, les pluies torrentielles, les inondations et les sécheresses. Les catastrophes naturelles font non seulement de nombreuses victimes, mais elles ont également des conséquences graves sur la santé des populations, elles causent des pertes économiques et des dommages aux infrastructures, et elles affaiblissent la croissance économique et les perspectives de développement durable.

81. De nombreux phénomènes météorologiques extrêmes et effets des changements climatiques sont liés à l'eau (comme les inondations et les sécheresses). Étant donné que la majorité des ressources en eau douce de la région s'étendent sur plusieurs pays, la coopération transfrontière et régionale dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe peut servir à prévenir les effets négatifs des décisions unilatérales et à rendre les mesures d'adaptation plus efficaces.

82. Conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, il convient de mettre au point des stratégies nationales et locales d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe pour freiner la croissance continue des risques liés au climat dans la région. La problématique femmes-hommes doit également avoir une place dans ces stratégies. Les méthodes axées sur l'aménagement du territoire tenant compte du climat sont particulièrement utiles pour prévenir les catastrophes et atténuer sensiblement les conséquences de celles-ci, et pour ne pas gaspiller les ressources publiques.

83. Les changements climatiques devraient avoir des effets préjudiciables sur la santé. Les services de soins de santé doivent donc être prêts à intervenir rapidement, en particulier pour répondre aux besoins des populations vulnérables. Afin de garantir une action rapide et efficace du secteur, de nombreuses parties prenantes doivent être mobilisées aux fins de la préparation et de la planification d'urgence. Les questions ayant trait à la santé doivent faire partie intégrante des plans d'adaptation nationaux, et les stratégies d'adaptation des autres secteurs doivent faire une place à la santé. Les plans relatifs aux interventions en santé en réponse aux changements climatiques ont porté leurs fruits dans plusieurs pays de la région.

84. La sécurité alimentaire figure parmi les éléments à prendre en compte dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe. La production agricole et les systèmes alimentaires seront touchés par les changements climatiques en Europe et ailleurs. Dans le même temps, il apparaît nécessaire de trouver des solutions alternatives aux pratiques agricoles actuelles, qui contribuent précisément à ce phénomène.

85. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé est fondamentale pour réduire les risques de catastrophe. Le secteur privé peut être un partenaire solide en ce qui concerne la prévention et la gestion des urgences. Le Cadre de Sendai souligne l'importance des investissements tenant compte des risques pour renforcer la résilience aux catastrophes, laquelle doit par conséquent être intégrée aux initiatives de finance durable en cours. Force est pourtant de constater que le caractère d'urgence que revêtent les changements climatiques n'est pas encore bien compris ni accepté. Les risques encourus par les entreprises et les institutions financières sont donc sous-estimés, et une mauvaise analyse des risques et de leurs répercussions se traduit par un financement insuffisant.

86. Il est indispensable de mieux comprendre les capacités de réaction tout en continuant de moderniser les infrastructures critiques. Il convient de veiller à ce que les stratégies de développement et de réduction des risques de catastrophe soient plus cohérentes et de faire intervenir les petites et moyennes entreprises dans les efforts déployés à cette fin. La mise en œuvre de l'objectif 13 selon le Cadre de Sendai contribue à l'examen des causes profondes de la fragilité et des crises.

Table ronde consacrée à l'objectif 16 (première série) – Des institutions plus solides pour le changement: favoriser une gouvernance efficace et inclusive pour le développement durable

87. Les gouvernements de la région de la Commission économique pour l'Europe prennent conscience de l'importance cruciale de systèmes de gouvernance efficaces pour l'exécution du Programme 2030 et ont créé des mécanismes nationaux de coordination pour encadrer la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet.

88. Les liens entre les plans nationaux de développement, la budgétisation et le financement doivent être renforcés. Parallèlement à l'importance accordée à la planification stratégique intégrée et inclusive, il faut accorder une place équivalente à une mise en œuvre efficace et rationnelle. Le financement consacré à la réalisation des objectifs de développement durable doit nécessairement promouvoir des actions qui tiennent compte des questions de genre et qui soient inclusives, transparentes, novatrices et efficaces. Il est également fondamental de s'assurer que les ressources et services publics sont avant tout destinés aux plus vulnérables.

89. La paix est une condition indispensable au développement durable. Les pays doivent être en mesure de recenser et d'écarter les risques critiques et les facteurs de conflit, de migration, de violence, ou encore de radicalisation. Il leur faudra pour cela veiller à la

protection et à la promotion des droits de l'homme fondamentaux, ainsi qu'au respect strict de l'état de droit.

90. Le renforcement des moyens des institutions de justice, de sécurité et de défense des droits de l'homme et l'amélioration de la prestation de services et de la protection, en particulier pour les groupes vulnérable, sont indispensables pour susciter la confiance des citoyens.

91. Il y a lieu de privilégier des approches à l'échelle de la société pour permettre à tous les pays d'atteindre les objectifs de développement durable. La société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations communautaires, les volontaires et les militants ont tous un rôle important à jouer pour aider les institutions nationales à fonctionner correctement. Dans de nombreux pays, ces organisations subissent néanmoins des pressions sociales, économiques et politiques croissantes.

92. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), font office de passerelle entre les autorités publiques et la société civile et sensibilisent les citoyens à l'importance des objectifs de développement durable et des droits de l'homme dans leur vie quotidienne.

93. Le recours toujours plus fréquent aux technologies de l'information et de la communication dans les systèmes de prestation de services publics, les initiatives de participation citoyenne, les campagnes d'information et la mobilisation sur les réseaux sociaux, a eu un effet positif sur les systèmes et mécanismes de gouvernance dans de nombreux pays. Cela étant, ces technologies ont également creusé les inégalités et aggravé l'exclusion sociale et économique, surtout dans les pays présentant d'importants fossés numériques. Des formules inclusives et adaptées spécifiquement aux besoins et aux exigences des citoyens doivent figurer parmi les solutions de gouvernance.

94. La planification, le suivi et la communication d'informations concernant l'objectif 16 présentent des difficultés liées aux données. Il est donc impératif de concevoir des stratégies et des solutions novatrices et de renforcer les systèmes et moyens institutionnels des agences et organismes nationaux de statistique. Il importe de prendre conscience du fait que les données non traditionnelles ou alternatives (mégadonnées, systèmes de communication d'informations en temps réel) peuvent tout à fait être utilisées dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable et des communications à ce sujet. Les rapports officiels ou établis par des tiers favorisent la transparence et renforcent l'attachement national à un processus de suivi et de communication inclusif.

95. Le manque de connaissances sur les dispositions juridiques et les systèmes de gouvernance risque d'ébranler d'importantes démarches démocratiques et de mener à la diffusion de renseignements erronés auprès du public. La société civile, en ce compris les militants locaux, les chefs religieux et les ambassadeurs de bonne volonté, peuvent mobiliser les citoyens et contribuer de manière essentielle à l'édification de sociétés plus soudées. Dans ce contexte, les partenariats pour un gouvernement ouvert sont considérés comme des outils efficaces pour améliorer la transparence et favoriser les initiatives de participation citoyenne.

96. La participation active de toutes les parties prenantes, y compris des jeunes femmes et des jeunes hommes, non seulement aux processus participatifs, mais aussi à la conception de solutions de développement novatrices axées sur la demande qui soient intéressantes et adaptées à leurs besoins, doit être encouragée avec énergie par les institutions nationales à tous les niveaux.

97. Des possibilités d'apprentissage permanent, notamment dans le cadre de programmes de formation, de mentorat et d'encadrement et grâce à l'emploi de méthodes modernes, en particulier dans les écoles de la fonction publique, doivent absolument être mises à disposition pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Le recours à des approches personnalisées, en particulier pour les groupes vulnérables, augmentera par ailleurs les facultés d'adaptation pour un changement transformateur.

Table ronde consacrée à l'objectif 16 (deuxième série) – Donner aux populations les moyens de protéger la planète : la dimension environnementale de l'objectif 16

98. Les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité, de même que la pollution de l'air et de l'eau, sont parmi les grands problèmes mondiaux liés à l'environnement qui menacent la santé et le bien-être de chacun. Les actions menées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable s'articulent précisément autour de la lutte contre ces phénomènes dans un contexte de développement social et économique, et les droits du public à accéder rapidement à l'information et à participer à la prise de décisions sur les questions environnementales sont fondamentaux à cet égard. L'accès à la justice est indispensable pour garantir ces droits. La concrétisation des aspects environnementaux de l'objectif 16 contribuerait par conséquent à la réalisation de tous les autres objectifs.

99. La région de la Commission économique pour l'Europe a fait des progrès remarquables dans la promotion du volet environnemental de l'objectif 16. L'écrasante majorité des pays ont pris des mesures législatives, institutionnelles et pratiques à cette fin, et les technologies modernes facilitent grandement les travaux des pouvoirs publics.

100. Les portails en ligne et les applications pour smartphone servent à augmenter l'efficacité des procédures de participation citoyenne aux évaluations de l'impact sur l'environnement, facilitent l'accès aux services publics, et contribuent à réduire la corruption en augmentant la transparence des décisions des autorités.

101. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme sont un des moyens de veiller à ce que l'opinion du public éclaire la prise de décisions. À titre d'exemple, un Bureau du médiateur aux générations futures a lancé des consultations avec les parties prenantes dont les résultats ont pu inspirer la conception d'une législation mieux adaptée aux objectifs.

102. L'organisation de procédures de participation citoyenne dans un contexte transfrontière s'avère compliquée dans la région. Dans le même temps, il a été démontré que l'adoption de mesures législatives et pratiques spécifiques était susceptible de garantir une réelle participation citoyenne.

103. L'application de l'état de droit et la transparence et la responsabilité des institutions exigent des procédures indépendantes et efficaces de contrôle judiciaire. Parmi les défis rencontrés à cet égard figurent la capacité limitée des juges à traiter les questions liées à l'environnement, ainsi que l'absence de tribunaux exclusivement spécialisés dans cette matière. Le renforcement des capacités des juges, notamment au moyen d'initiatives de mentorat et de formation interne dans des tribunaux dotés d'une vaste expérience dans les jugements environnementaux, est un moyen pratique de régler ces problèmes.

104. Les réponses apportées aux préoccupations croissantes liées à la sécurité peuvent conduire à une restriction de l'accès à l'information et des possibilités de participation citoyenne, et, partant, entraver la réalisation de l'objectif 16. Parmi les exemples de stratégies adoptées par les pays pour surmonter ces difficultés, citons notamment la vaste accréditation des organisations non gouvernementales et la création d'une zone réservée à la société civile à proximité du lieu de réunions internationales importantes, et la promotion de la protection des défenseurs des droits de l'homme grâce aux instruments internationaux et aux accords bilatéraux.

105. Ont contribué à ces accomplissements des facteurs tels qu'une forte volonté politique et une collaboration étroite entre les secteurs et au sein de ceux-ci, la promotion d'une prise de décisions, d'une planification et d'une mise en œuvre transparentes, inclusives et participatives à tous les niveaux, un accès réel à la justice, et la création d'un espace propice pour les défenseurs de l'environnement. Les facteurs susmentionnés ont été mis en place grâce la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, deux instruments juridiquement contraignants solides qui aident les gouvernements à progresser de façon remarquable dans la promotion de la dimension environnementale de l'objectif 16. Des centres Aarhus ont été créés dans plusieurs pays pour soutenir les efforts déployés en vertu des deux instruments.

106. Un certain nombre d'actions prioritaires destinées à renforcer la capacité des pouvoirs publics à avancer dans la concrétisation des aspects environnementaux de l'objectif 16 ont été mises en évidence. Citons par exemple l'incitation à un plus grand soutien politique en faveur de la transparence, de l'état de droit, de la responsabilité et de la participation citoyenne réelle et inclusive à la prise de décisions; la mise en avant des technologies modernes et des modes de gestion novateurs des données intégrées; l'allocation de moyens suffisants pour l'application des mesures requises et le renforcement des capacités des pouvoirs publics et des acteurs concernés à cet égard ; la promotion de procédures efficaces et indépendantes de contrôle judiciaire et administratif par la voie de l'élimination des barrières situationnelles, financières ou autres, du renforcement des capacités des organes de contrôle, et de la mise en place d'une entraide judiciaire internationale; l'adoption de mesures visant à créer un espace sûr et porteur pour les citoyens, et d'une tolérance zéro à l'égard de toute menace contre les défenseurs de l'environnement; la détermination d'indicateurs mesurables et de méthodes de suivi et la collecte des statistiques nécessaires sur la mise en œuvre du volet environnemental de l'objectif 16.

Faire le lien: vers plus d'autonomisation, d'inclusion et d'égalité dans la région

107. Dans un exposé présenté aux participants, la représentante de la jeunesse a fait part des conclusions de la toute première réunion préparatoire de la jeunesse organisée en amont du Forum régional, et a souligné le caractère insuffisant de l'action menée compte tenu de tendances alarmantes telles que l'extinction massive des espèces, les menaces pesant sur le système climatique mondial et le creusement des inégalités. Elle a affirmé que les jeunes étaient prêts à utiliser leurs compétences, leur expérience et leur savoir précieux à bon escient et à montrer la voie du changement. Les jeunes sont enthousiastes à l'idée de prendre part à une éducation axée sur les compétences pour la vie, au travail utile, à une inclusion réelle et à un dialogue d'égal à égal.

108. L'un des principaux messages qui se sont dégagés de la consultation régionale sur le plan d'action pour intégrer le volontariat au Programme 2030 est que les volontaires pourraient être de puissants facteurs d'accélération de la réalisation des objectifs si le volontariat était pleinement incorporé aux cadres nationaux. Les ambitions du Programme 2030 appellent la mobilisation de ressources extraordinaires, y compris humaines. La région de la Commission économique pour l'Europe compte de nombreux volontaires, mais pour être réellement utile, le volontariat doit avoir une place dans les stratégies internationales du développement et les feuilles de route nationales sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il y a lieu de réduire les obstacles en matière d'accès qui empêchent le volontariat, ainsi que de se pencher davantage sur les retombées des activités menées par les volontaires en faveur des objectifs de développement durable, pour renforcer les arguments en faveur de celui-ci. La contribution des volontaires eux-mêmes peut être très intéressante dans la collecte de données, en particulier en ce qui concerne les groupes les plus oubliés. Les discussions régionales peuvent être l'occasion de promouvoir le rôle du volontariat.

109. La conception et la mise en œuvre de politiques purement sectorielles restent un obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030. Une telle approche compartimentée nous conduit à passer à côté de nombreux effets importants des politiques dans des domaines fondamentaux. Si la nécessité d'établir des liens est généralement reconnue, il est indispensable de prendre des mesures concrètes pour instaurer une approche commune en ce qui concerne l'élaboration des politiques. La mise en commun des différents intérêts nécessite des incitations efficaces et des structures multipartites propices. Si les problèmes sont bien connus, il est difficile de trouver des solutions.

110. Une analyse des liens qui unissent les 17 objectifs révèle que les promesses de synergies l'emportent sur les concessions existantes. Il existe donc un cadre favorable à la création de coalitions intersectorielles pour le changement qui permettront de récolter le fruit des interventions et de gérer les coûts, qui peuvent faire obstacle à la transformation. Les

aspects régionaux et les situations diverses doivent être pris en compte lors de la formulation de recommandations.

111. Une analyse scientifique peut apporter des précisions sur les interactions entre les différentes cibles et, partant, donner des indications quant à une action plus productive. Les sciences de la durabilité doivent être interdisciplinaires et analyser les retombées au-delà des frontières nationales. Les structures existantes, telles que les instituts scientifiques nationaux, sont susceptibles de contribuer au renforcement de l'interface science-politique grâce à leur savoir et à leur statut de lieu de rassemblement.

112. Il est fondamental de faire connaître les effets de l'action gouvernementale pour éviter les concessions. Globalement, les politiques doivent se fonder sur les obligations relatives aux droits de l'homme et prendre les laissés-pour-compte en considération. Elles doivent donc reposer sur des données pertinentes. La collaboration entre les gouvernements et les bureaux de statistique, les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme est un moyen de combler les lacunes en matière de données.

113. Il est indispensable de comprendre les liens existants pour trouver les leviers qui sont susceptibles de générer la transformation nécessaire. Il ne s'agit pas de compliquer les choses, mais de définir des plans d'action plus précis sur la base des multiplicateurs recensés.

114. Il ressort de l'analyse des liens que la coopération internationale doit se pencher sur les interactions entre les objectifs et leurs cibles. Malgré les progrès accomplis dans de nombreux domaines, aucun pays ne peut prétendre être parvenu à un développement durable et avoir réconcilié la prospérité économique avec le respect de l'environnement et l'inclusion sociale. La pauvreté et les inégalités, sur le plan social, et les changements climatiques et la biodiversité, sur le plan environnemental, sont des points d'inflexion critiques pour lesquels la communauté internationale se doit d'agir. On ne saurait trop insister sur le caractère urgent de la lutte contre les changements climatiques.

115. De nombreux secteurs essentiels au développement durable devront subir des transformations systémiques, notamment la décarbonation de l'énergie, l'accès à l'énergie, et l'alimentation et la nutrition. Les résultats des initiatives menées à cette fin auront des répercussions complexes sur plusieurs objectifs, et il faudra les évaluer. Les difficultés liées à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale varient en fonction des groupes d'âge.

116. Il reste compliqué de traduire l'analyse des liens et des interdépendances par des actions cohérentes compte tenu de la nécessité de modérer les conflits d'intérêt et de venir à bout du caractère essentiellement politique des considérations à court terme. Face à la mentalité cloisonnée qui prévaut, les questions relatives au développement durable ne se sont pas encore fait une place dans les principaux domaines décisionnels.

117. Il apparaît essentiel de puiser dans le savoir-faire et l'ingéniosité du secteur privé pour concevoir de nouvelles solutions en ce qui concerne le développement durable, ainsi que de faire évoluer les modes de vie pour créer une demande qui soit compatible avec l'émergence de systèmes de production et de consommation durables. Une transformation individuelle est indispensable pour qu'un changement s'opère au niveau des systèmes.